



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

20

10

EPAU

GROUPEMENT
D'INTÉRÊT PUBLIC

L'Europe des Projets Architecturaux et Urbains

DOCUMENT D'ORIENTATION

L'EUROPE DES PROJETS
ARCHITECTURAUX
ET URBAINS

2021-2023

© Antoine Espinasseau. Réalisation de Concorde architecture
urbanisme, Marseille, PJU 2018. Suites du concours European 12 à
Plan d'Aou, Marseille : Equipement ludique, MOA Erilia

Les convergences entre le ministère chargé de l'urbanisme et le ministère chargé de l'architecture sont nombreuses. L'Europe des projets architecturaux et urbains est un des lieux de ces interactions. Son renouvellement en 2020 pour neuf ans donne l'opportunité d'une réflexion sur les démarches, les outils et les dispositifs qui peuvent être proposés par l'administration pour assurer un accompagnement, au plus près des territoires, de programmes architecturaux et urbains innovants. Dans le même temps, cela invite à renforcer les complémentarités et la valorisation croisée entre les dispositifs portés par les différents membres du groupement.

LA DIRECTION
GÉNÉRALE DE
L'AMÉNAGEMENT,
DU LOGEMENT
ET DE LA NATURE
(DGALN)

La Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) du ministère de la transition écologique porte un ensemble de démarches d'accompagnement des projets et stratégies de territoires (Ecoquartiers, Ateliers des Territoires, Accélérateurs de projets citoyens, Projet partenarial d'aménagement...) et, à travers le secrétariat du *Plan urbanisme construction architecture*, des programmes de recherche et d'expérimentation. Ces démarches se placent en réponse aux défis sociaux, économiques et environnementaux inscrits dans la stratégie nationale pour la ville durable visant à développer des villes et territoires sobres, inclusifs, productifs, résilients. Elles répondent également à la reconnaissance de la différenciation territoriale portée par le projet de loi 4D et à la lutte contre le changement climatique portée par le projet de loi CCC.

LA DIRECTION
GÉNÉRALE DES
PATRIMOINES
ET DE
L'ARCHITECTURE

La Direction générale des patrimoines et de l'architecture du ministère de la culture développe une politique en matière de qualité architecturale des constructions et des espaces urbains et paysagers, et contribue à la qualité des opérations de maîtrise d'ouvrage publique (MIQCP). La stratégie nationale pour l'architecture prévoit la montée en puissance de la recherche au sein des écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), l'appui aux missions de la Cité de l'architecture et du patrimoine en tant qu'opérateur national du ministère pour l'architecture et le développement de programmes territorialisés à l'image de l'AMI Quartiers Culturels Créatifs.

LA CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (CAPA)

La Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA), principal opérateur du Ministère de la Culture pour la valorisation de l'architecture et du patrimoine, a pour missions de sensibiliser, de diffuser et d'enseigner l'architecture et l'urbanisme dans leurs dimensions contemporaines et patrimoniales. Institution plurielle, elle est à la fois musée national de l'architecture, observatoire de la création, centre d'archives, plus grande bibliothèque d'architecture contemporaine d'Europe et, avec l'école de Chaillot, centre de formation des architectes du patrimoine et des architectes urbanistes de l'État. La Cité est un acteur important du débat sur « la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion dans le milieu environnant, le respect du paysage naturel et urbain ainsi que du patrimoine », déclarés d'intérêt public par la Loi sur l'Architecture de 1977. S'adressant tant au grand public qu'aux professionnels, elle mène une action prospective, avec des programmes tels que le Laboratoire du logement, le Global Award for Sustainable Architecture ou la Plateforme de la création architecturale. La Cité contribue également aux politiques publiques du cadre de vie des Français, telles que le programme « Action Cœur de Ville ».

L'ASSOCIATION EUROPAN FRANCE

L'Association European France, point d'ancrage français du programme Européen éponyme, apporte une ouverture à l'international sur les innovations architecturales et urbaines.

Fonctionnant par programmes à forte dimension partenariale, et disposant pour chacun des moyens nécessaires à leur réalisation, l'Europe des projets architecturaux et urbains a vocation à concentrer son activité sur les programmes de recherche et d'expérimentation croisant les prérogatives des ministères chargés de l'architecture et de l'urbanisme et des établissements membres du groupement. Chaque programme dispose de son conseil stratégique qui fixe les orientations pour la session en cours et rassemble l'ensemble des partenaires de celle-ci.

L'assemblée générale de l'établissement doit être l'espace de débat entre les membres pour ce qui concerne les orientations du groupement, un lieu de réflexion pour le développement de programmes conjoints entre les tutelles, et l'organe garantissant l'adéquation des moyens aux ambitions. Son dimensionnement modeste à cinq membres en fait un lieu souple de discussion.

Par ailleurs, la création en 2020 de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et la désignation d'un Commissaire général au plan offrent l'opportunité au groupement de faire valoir ses actions au service des politiques publiques locales comme nationales et de permettre à l'Etat de disposer d'une vision prospective nationale appuyée sur les expériences locales (effet programme).

Dans ce contexte, l'assemblée générale de l'EPAU a approuvé les orientations suivantes à l'occasion de son assemblée générale du 7 janvier 2021 :

POURSUITE DES PROGRAMMES FONDATEURS DU GROUPEMENT

Les programmes fondateurs du groupement témoignent de la capacité de l'établissement à établir des liens étroits entre le ministère chargé de l'architecture et le Ministère de l'urbanisme, ils devront à l'avenir renforcer de nouveaux axes partenariaux et faire fructifier les complémentarités entre les ministères.

Au cours du prochain triennal, les principales missions de l'Europe des projets architecturaux et urbains, sont de poursuivre les trois grands programmes nationaux initiés :

1/ LE CONCOURS D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME EUROPEAN

L'objectif de ce concours bi-annuel est de stimuler la jeune création architecturale et urbaine en Europe en lançant des appels à idées ouverts aux jeunes concepteurs européens, en animant réflexions et débats sur les nouvelles pratiques de projet avec tous les acteurs de la ville, et en soutenant des réalisations exemplaires. La 16^e session d'European a pour titre « Villes vivantes ».

Les actions entreprises par European viseront au cours du prochain triennal à alimenter les réflexions sur les sujets émergents et les solutions spatiales qui peuvent y répondre, notamment dans le contexte de la crise sanitaire. Les suites du concours sous forme d'expérimentations seront valorisées et évaluées.

2/ LA PLATEFORME D'OBSERVATION DES PROJETS ET STRATÉGIES URBAINES

Les programmes de recherche-action en sciences sociales « POPSU Métropoles » et « POPSU Territoires » visent à observer et décrypter les stratégies de transitions entreprises par les villes et les territoires, à partager les connaissances produites avec les professionnels de l'urbain, les chercheurs et les enseignants, et à renforcer localement l'apport de la recherche pour éclairer l'action publique et la concertation locale. Les travaux des différentes plateformes locales de dialogue « acteurs-chercheurs » peuvent contribuer à la définition d'une stratégie nationale d'aménagement du terri-

toire national. La direction de programme POPSU veillera à tirer des enseignements transversaux et thématiques des différentes productions locales.

Le programme POPSU Territoires est désigné comme « l'opérateur recherche » du programme national Petites Villes de Demain (PVD), conseil scientifique et le centre de ressources de ce même programme.

La session en cours du programme POPSU Métropoles arrivera à son terme fin 2021 avec la parution des derniers « cahiers POPSU » chez Flammarion/autrement. Au cours du prochain triennal, il conviendra pour le groupement de définir les conditions de la poursuite et de l'évolution du programme au regard des réflexions engagées sur les complémentarités territoriales.

3/ LE PROGRAMME COUBERTIN

Il propose un dispositif de recherche embarquée au sein de la SOLIDEO (société de livraison des équipements olympiques) jusqu'en 2026. Il porte son analyse sur la réalisation des ouvrages des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024, en particulier pour ce qui concerne la conception du village olympique et du cluster des médias, et les innovations développées dans la perspective de transformer les pratiques d'aménagement. Ce programme devra élargir sa sphère partenariale pour consolider son financement sur la durée.

DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PROGRAMMES AU SEIN DU GROUPEMENT

Trois nouvelles orientations se dégagent :

1/ RELANCER L'EXPÉRIMENTATION NOTAMMENT DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT

L'Europe des projets architecturaux et urbains est l'opérateur naturel d'initiatives portées conjointement par les tutelles, notamment le lancement d'une plateforme partagée d'expérimentation sur les formes et usages du logement tel que recommandé dans le rapport remis par Pierre-René Lemas.

Il est proposé de créer un programme de recherche-expérimentation pour accompagner et évaluer les pratiques concourant à la réalisation de logements de qualité, adaptés aux évolutions sociétales. Il faut considérer le recyclage urbain (transformation de bureaux en logement, transformation de logements dans le cadre de la rénovation urbaine, habitat individuel dans l'existant, habitat mixte dans le rural...) comme une dimension centrale de l'innovation.

Ce programme articulera :

1 Un ou plusieurs appels à projets territorialisés axés sur les deux phases du processus de production : d'une part, de la définition de la stratégie de réponse à la demande jusqu'aux outils de mobilisation du foncier et d'autre part, de la définition programmatique, jusqu'à la maintenance en passant par la conception.

2 La mobilisation de la recherche interdisciplinaire (architecture, urbanisme, démographie, sociologie, économie...) dans le cadre de conventions de recherche appliquée et partenariale pour accompagner ce processus y compris pour l'invention des modèles du logement de demain et la « montée en généralité » des expériences et des expérimentations (moyen et long termes).

Un comité de pilotage du programme sera constitué réunissant la Direction de l'Habitat, de l'urbanisme et de paysage de la DGALN, le Plan urbanisme construction architecture (PUCA), la Direction de l'architecture de la DGPA, la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP) et la Cité de l'architecture et du patrimoine.

Ce comité pourra s'appuyer sur des représentants de la chaire « le logement de demain » labellisée par le Ministère de la Culture, et des partenaires institutionnels et financiers susceptibles d'être intéressés au programme (Union Sociale de l'habitat, fédération des promoteurs immobiliers, aménageurs, groupement de collectivités comme l'ADCF ou France Urbaine, caisse des dépôts et consignations, Fédération Nationale des Agences d'urbanisme).

Une préfiguration du programme sera mise en place dès 2021 pour préciser les modalités de mise en œuvre, la composition du conseil stratégique et les partenariats financiers à mobiliser, dans la perspective du lancement du programme par un événement à l'été 2021 et dans la perspective d'apporter les premiers résultats dès 2022. La mise en œuvre opérationnelle du programme est conditionnée au recrutement d'un chef de projet financé par les tutelles.

D'autres programmes d'expérimentation pourraient être mis en œuvre au fil de l'eau en réponse à des besoins d'expérimentations exprimés par les collectivités ou via l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sous réserve de financements, notamment dans le déploiement de solutions innovantes de service urbain (urbanisme transitoire, mobilité, appels à projets innovants...).

2/ DÉPLOYER UNE VALORISATION COMMUNE AU SERVICE DES IDEES DES MEMBRES DU GROUPEMENT

Au cours du prochain triennal, le groupement développera le partage de connaissances issus de ses travaux au sein des milieux professionnels et institutionnels par l'intermédiaire d'outils innovants de valorisation. Il s'agit de créer les conditions d'une fertilisation croisée des différents programmes soutenus par les membres de l'EPAU, avec ceux proposés par le groupement lui-même. L'établissement peut aider à capitaliser les connaissances et enseignements issus des différents programmes et contribuer à les diffuser auprès des professionnels en croisant les différents cercles de partenaires : architectes et jeunes concepteurs pour Europan, élus, techniciens des collectivités et chercheurs pour la plateforme POPSU, opérateurs publics...

Une stratégie de valorisation croisée des programmes des différents membres du groupement pourra être mise en place : cycle de séminaires, rencontre dans les écoles sous tutelles, expositions, intervention dans des cercles professionnels, formation des élus. De même, il sera renforcé la valorisation des idées du groupement construite sur l'interrelation des tutelles.

En 2020, la parution d'un hors-série de la revue Urbanisme « Apprendre des territoires » mettant en regard les plateformes POPSU Territoires et l'Ateliers de territoires de la DHUP préfigurait une initiative partagée à mettre en œuvre : les cahiers Territoires, collection commune de rapports d'études et de recherche grand public, dont le lancement est prévu dès 2021. L'organisation de grandes manifestations est également envisagée à l'image du colloque POPSU à l'Assemblée nationale les 21 et 22 janvier 2021 à destination des élus et du grand public. Elles permettront égale-

ment une mise en valeur des politiques publiques et des stratégies territoriales portées par les tutelles.

L'EPAU sera mobilisé pour la diffusion des solutions créatives et innovantes, notamment à travers le Forum des solutions Action Cœur de ville, et Petites villes de demain qui réunit déjà le Plan urbanisme construction architecture, la Cité de l'architecture et du patrimoine, et l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Le Forum des solutions devra être mené en lien étroit avec France Ville durable et les démonstrateurs de la Ville Durable.

En 2021, la CAPA propose de piloter une réflexion sur la valorisation conjointe des Albums de la jeune architecture (AJAP) du ministère de la Culture, du Palmarès des jeunes urbanistes du ministère de la transition écologique et des lauréats du concours Europan.

3/ CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE VISION PROSPECTIVE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME

Collectivement, les programmes de l'Europe des projets architecturaux et urbains permettent de structurer une vision d'avenir sur l'architecture, les villes et les territoires par l'intermédiaire des outils des concepteurs et de ceux de la recherche.

En 2022, le groupement proposera un dispositif permettant de mieux utiliser les enseignements des programmes de recherche et d'expérimentation au service d'**une vision prospective dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme**. La recherche de partenaires, la définition de thématiques clefs, l'identification de think tank et de cercles professionnels qui réfléchissent à ces questions doivent permettre de porter un débat sur l'avenir de l'aménagement du territoire en France. En préfiguration, un atelier de prospective des territoires portant notamment sur les défis de la ville durable (sobriété, inclusif, productif, résilient) et la qualité architecturale, sera mis en place. Cette stratégie se déploiera notamment avec le réseau partenarial constitué dans le cadre du programme POPSU : France urbaine, l'Assemblée des communautés de France (ADCF), Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) mais également avec de nouveaux partenaires notamment France ville durable.

Grande Arche de la Défense
92055 Paris La Défense
Tél : 33 (0)1 40 81 93 27

PRÉSIDENCE

Hélène Peskine, Secrétaire permanente du Plan urbanisme construction architecture, Ministère de la Transition écologique, Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Aurélie Cousi, Directrice, adjointe au directeur générale des patrimoines et de l'architecture, Ministère de la Culture

Jean-Baptiste Butlen, Sous-directeur de l'Aménagement durable, Ministère de la Transition écologique, Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

Catherine Chevillot, Présidente de la Cité de l'architecture et du patrimoine,

Alain Maugard, Président de l'association European France

DIRECTION GÉNÉRALE

Jean-Baptiste Marie, Directeur général de l'Europe des projets architecturaux et urbains,
Grande Arche de la Défense
92055 Paris La Défense
jean-baptiste.marie@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 01 40 81 24 68 - 06 64 52 75 57

Fabienne Dran, Assistante de direction
Grande Arche de la Défense
92055 Paris La Défense
fabienne.dran@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 33 (0)1 40 81 93 27 - 07 86 50 33 31